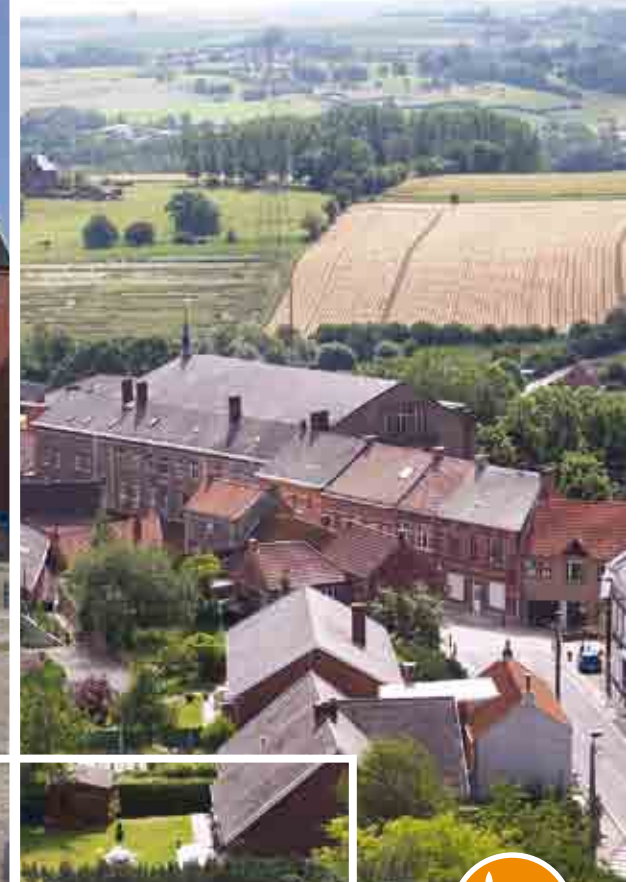


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'informations Communales / Décembre 2011



n°99

sommaire



TRAVAUX



PERMIS
D'URBANISME



ILES DE PAIX
50 ANS
DE SOLIDARITÉ



EDITO Bilan d'une législature. Clap ! 2^{ème} ...

Il y a un mois, je vous affirmais dans un précédent éditorial que nous avions été bien au-delà des promesses faites à la population en début de législature et ce, dans tous les domaines de la politique communale.

Aujourd'hui, je vais vous parler de logement, d'économie locale, de sécurité, de sport.

POLITIQUE DU LOGEMENT

La Commune est devenue, grâce au fonctionnement de sa régie foncière, un réel opérateur du logement sur son territoire. L'un des atouts de notre village, c'est sa richesse immobilière. Les promoteurs privés l'ont bien compris... Nous devons jouer un rôle dans ce domaine en intervenant en fonction des besoins et des aspirations de nos concitoyens. Nous aurions voulu aller plus vite mais, vous le savez, en matière d'urbanisme, les procédures sont longues et compliquées. Nous avons pourtant été très actifs. Voyez plutôt...

Régie foncière :

- Achat et mise en location d'un appartement pour personne à mobilité réduite à la rue de Virginal.
- Achat d'une propriété rue Bierny à Virginal.
- Vente prochaine d'un terrain à Haut-Ittre.
- Construction, pour la vente, de 4 appartements sur le site de l'ancien hall des travaux, rue de Fauquez. (Les premiers coups de pioches vont bientôt être donnés).
- Projet d'achat de plusieurs appartements dans le nouveau lotissement du Rouge Bouton (ancien garage De Ridder).
- Achat d'une maison à la rue du Centre à virginal.
- Vente de terrains à des prix sociaux dans le PCA rue de Samme, à proximité du cimetière.
- Modification de l'affectation du terrain de camping, rue de Fauquez, à Ittre qui devient du terrain à bâtir.
- Remise en état de l'appartement de la salle communale à Haut-Ittre.

En collaboration avec la Société Wallonne du logement (Roman Païs)

- 3 villas pratiquement terminées dans le lotissement « Vervueren ».
- 2 Appartements à mettre en location, rue de Fauquez (ancien hall des travaux).

Dans le prochain plan d'ancrage communal (accord entre la Commune et la Région Wallonne pour des logements subsidiés) :

- 5 maisons, rue Bruyère de Virginal sur des terrains non encore utilisés.
- Quatre habitations au « Quartier du Tram », dans le fond du parking communal.
- 3 habitations dans le PCA de Virginal, dans la zone à bâtir, dans la prolongation du futur terrain multisports.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Toutes les statistiques démontrent qu'Ittre est largement l'une des communes les plus sûres du Brabant Wallon.

EDITO (SUITE...)

- Notre service d'épandage fait un effort unanimement apprécié pour sécuriser nos voiries en période d'intempéries. Cette constatation, c'est celle de nos concitoyens mais aussi de tous ceux qui traversent nos villages et qui voient la « différence ».
- Des contrôles de police réguliers et fréquents sont organisés pour vérifier le respect des limitations de vitesse. On nous reproche parfois d'en faire trop...
- Nous avons placé six nouveaux radars dissuasifs et un radar fixe a été placé chaussée de Nivelles (près de la résidence « Les Peupliers ») Faites attention...

POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

- Nous avons tout mis en œuvre pour que nos commerçants ne souffrent pas trop lors des indispensables travaux d'égouttage.
- Nous sommes la seule Commune de Wallonie et sans doute de Belgique à avoir instauré le chèque « Pouvoir d'Achat ». L'objectif que nous poursuivons : dynamiser le commerce local et aider nos concitoyens dans cette période de crise économique-financière dont ils ne sont pas responsables.

- Nous avons créé un marché hebdomadaire à Haut-Ittre ; je vous invite à venir le découvrir entre 15h et 19h sur le site du parking de co-voiturage. C'est assez féérique, quand les lampions s'allument et que les Ittrois se rencontrent pour parler de leurs souvenirs communs...
- Enfin, nous avons été particulièrement attentifs à la santé de nos deux grandes entreprises : les Forges et les Papeteries. Vos mandataires ont, à leur niveau, défendu avec volonté et succès la pérennité de ces deux industries totalement nécessaires pour le développement social, économique et financier du village et de sa région.

POLITIQUE DU SPORT

- Ittre est associée avec Tubize, Rebecq et Braine-le-Château dans le projet « Sportissimo », une intercommunale qui, dans un an, mettra à la disposition de nos habitants une piscine ultramoderne, confortable qui manque à toute la région.

- Nous avons obtenu les subsides de la R.W. (780 000 euros) pour la transformation de la salle de Haut-Ittre en une véritable salle de sports. Cette salle de sports derrière laquelle nous courions depuis plusieurs années.
- Un terrain multisports et un hall d'accueil (buvette, sanitaires, vestiaires) est prévu dans la zone de loisir du PCA de Virginal. Ces infrastructures seront payées en grande partie grâce à l'achat par l'IBW du terrain situé à côté de l'incinérateur : 500 000 euros.
- Nous allons remettre en état le petit terrain multisports à Ittre et la plaine de jeux de Virginal.
- Malgré la suppression par la R.W. du chèque sport, la Commune d'Ittre continue à les octroyer sur fonds propres, via le CPAS.
- Enfin, nous veillons, en collaboration avec l'ADEPS et les clubs locaux à ce que des activités sportives soient organisées pendant les vacances d'été (tennis, tennis de table, foot, ...).



**Pour le collège :
Votre bourgmestre : Axel François**

TRAVAUX

UN ARBRE - UN ENFANT

Quelle fierté pour les parents de trente et un enfants nés cette année de venir au Bois Domanial des Nonnes et de Fauquez de planter un chêne pour célébrer la naissance de leur bambin.



A LA SAINTE-CATHERINE TOUT BOIS PREND RACINE

Encore un énorme succès pour la distribution des arbres et arbustes. Cette année, nous avons mis les petits fruitiers à l'honneur... un véritable succès pour les groseilliers, framboisiers et cassissiers.



RAPPEL DE DEUX OBLIGATIONS

Profitons de l'arrivée de la période hivernale pour tailler les haies le long de nos voiries.



N'oublions pas de dégager nos trottoirs en période de neige.

Le service travaux est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider.

LE MUR DE CRUE EST TERMINÉ

Nos ouvriers communaux ont réalisé le mur de crue. Nous avons eu le souci de bien l'intégrer



dans le paysage en utilisant des bordures de récupération. Le reste a été effectué en « Stepox » permettant ainsi de couler à l'intérieur du béton afin d'assurer une bonne liaison et une solidité plus importante qu'un simple merlon en terre. Il reste à taluter le long du terrain et mettre un parement.

TRAVAUX EFFECTUÉS

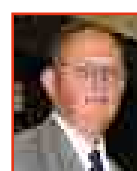
Taille des haies

2012 Opération trottoirs



Déjà engagés l'année passée sur Virginal, l'entretien et la réparation des trottoirs continueront cette année par la rue Bruyère de Virginal, la rue Bierny où existe un véritable problème de sécurité avec la montée des véhicules sur les trottoirs. Ce projet sera réalisé par nos ouvriers communaux et subventionné par la Wallonie.

A Ittre, le bas de la rue de Huleu et la rue planchette auront aussi droit à une réfection dans le cadre des travaux actuellement en cours.



Christian Fayt, Echevin des travaux

PERMIS D'URBANISME

QUELQUES INFORMATIONS SUR L'OCTROI D'UN PERMIS D'URBANISME

Tout permis d'urbanisme est analysé en fonction de critères légaux qui sont codifiés dans le **CWATUPE** (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie).

Le CWATUPE est l'outil de base du service communal de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Toute demande de permis doit avoir une base légale.

PAR EXEMPLE

Il n'y a pas de base légale pour une demande de construction d'une nouvelle habitation dans une zone définie au plan de secteur comme zone de parcs.

Le plan de secteur définit avec précision les zones urbanisables, les zones agricoles, les zones industrielles, ... Le CWATUPE énonce les critères de dérogations éventuellement applicables.

Toute demande de permis doit être introduite correctement (liste des documents à fournir établie par le CWATUPE) et être conforme au plan de secteur. C'est le rôle du demandeur et celui de son architecte de constituer un dossier complet à déposer auprès de l'Administration.

Le service communal vérifie aussi si le projet constitue une bonne intégration au site bâti et non-bâti environnant. Par exemple : les matériaux utilisés, la hauteur sous corniche, ...

Si le dossier est soumis à une enquête publique (qui dure 15 jours), les riverains sont avertis par courrier (dans un rayon de 50 m) en plus de l'affichage public. Toutes les remarques reçues sont intégrées au dossier.

Des avis sont parfois requis par exemple si l'on se trouve en bordure d'une route régionale (la RN280 qui traverse Ittre), d'une canalisation de gaz (Fluxys), d'une ligne à haute tension (Eli), ... Les pompiers sont aussi, parfois, consultés.

L'avis du **Fonctionnaire Délégué** doit être pris en compte. Il s'agit pour Ittre de la Direction Générale de Wavre (DGO4 ATLP).

Lorsqu'il y a dérogation à une zone du plan de secteur et que cette dérogation est refusée par le Fonctionnaire Délégué, cela entraîne obligatoirement un refus par le Collège communal.

Chaque année, le Collège présente au Conseil communal un rapport du travail des services communaux. Le service urbanisme établit le bilan complet : nombre de dossiers traités, de permis délivrés ou refusés, de demandes d'informations données aux notaires, ...

POUR LES ENQUÊTES PUBLIQUES :

- Chaque courrier réceptionné fait l'objet d'un accusé de réception (obligation art. 339 du CWATUPE).
- Ces courriers sont transmis au Collège communal et au Fonctionnaire Délégué.
- La synthèse de l'enquête publique et les réponses apportées font partie de la motivation du permis.
- Chaque personne ayant écrit au service reçoit l'information de l'octroi ou du refus du permis.

Une enquête se fait ainsi en toute transparence.

La Commune a une **CCATM** ou Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Elle est composée de membres privés et de représentants politiques ; son Président n'est pas un élu ; l'échevin en charge y siège en tant qu'observateur, sans voix délibérative. Le fonctionnement de la CCATM est régi par le CWATUPE. Le code wallon n'exige pas la demande d'avis à la CCATM, sauf si pour certains dossiers, elle est demandée par le Gouvernement wallon. C'est donc le Collège communal qui est compétent pour solliciter l'avis de la CCATM. En règle générale, les dossiers ayant un impact important sont soumis à la CCATM, par exemple les lotissements, mais aussi quand le Collège souhaite un avis complémentaire sur un cas précis.

Chaque année, un tableau récapitulatif de l'issue des dossiers soumis à la CCATM est transmis à la Commission (+ tableaux des présences).

LES MEMBRES DE LA CCATM SONT :

DONALD DASSESE : représentation civile, président

PIERRE BAUCHER : représentation civile, effectif

JEAN-PAUL CAYPHAS : quart communal, effectif

CARL DE BIE : représentation civile, effectif

WANDA DEBAUCHE-HENDRICK : représentation civile, effectif

LUCIEN DECAMPS : représentation civile, effectif

CHRISTIAN FAYT : quart communal, effectif

PIERRE LISART : représentation civile, effectif

JEAN-MICHEL MAGUIN-VREUX : représentation civile, effectif

PASCAL MESSEMAEKERS : représentation civile, effectif

CLAUDINE PIÉTAÏN : représentation civile, effectif

FRANÇOIS SIVINE : quart communal, effectif

MATTHIEU VAN MOLLE : représentation civile, effectif

CHRISTIAN BOCKET : représentation civile, suppléant

NESTOR BONTET : quart communal, suppléant

JEAN BOVEROUX : représentation civile, suppléant

PAUL PERNIAUX : quart communal, suppléant

FERDINAND JOLLY : quart communal, suppléant

JOHN-ERIC LEBRUN : représentation civile, suppléant

CLAUDE LECLERCQ : représentation civile, suppléant

SOPHIE MORISSENS : représentation civile, suppléant

BERNARD QUAIRIAUX : représentation civile, suppléant

MICHEL TILMAN : représentation civile, suppléant

JACQUES VANDERLINDEN : représentation civile, suppléant

MARIE-CLAIRE GODEAU-BOUGARD : Echevine en charge, voix consultative

La CCATM se réunit environ une dizaine de fois par an.



Marie-claire Godeau-Bougard,
Échevine de l'urbanisme

PEUT-ON RÉGULARISER UNE CONSTRUCTION FAITE SANS PERMIS ?

- Soit, il y a une possibilité de régulariser une situation et un dossier en bonne et due forme doit être introduit avec une taxe à la régularisation. Il est instruit par les services concernés.
- Soit, une régularisation n'est pas possible : il y a un refus de dossier, parfois suivi par un constat d'infraction, en concertation avec la Région (DGATLP). Cela peut aller jusqu'à la remise en état des lieux.

Toutefois, le Collège communal déplore « la politique du fait accompli ». Nul n'est censé ignorer la loi et doit être conscient qu'il risque des problèmes en regard de la loi.

Dans un prochain article, il y aura un rappel des travaux et actes qui nécessitent des permis ou des déclarations.

Marie-Claire Godeau-Bougard,
Échevine de l'urbanisme

SERVICE URBANISME

Chef de service :

Adeline BINGEN - 067/79.43.23

Agent administratif :

Pierrette DISTER - 067/79.43.24

Environnement :

Marie-José ARIAS - 067/79 43 49

Les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h à 12h, les premier et troisième samedis du mois une permanence de 9h à 11h (permanence le deuxième mercredi du mois de 16h à 19h).

Tél. : 067/ 64.70.44

courriel : urbanisme@ittre.be

INAUGURATION OFFICIELLE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE HAUT-ITTRE

Dans une ambiance ensoleillée et bon enfant, fanfare en tête, en présence des autorités communales, le marché a été officiellement inauguré ce vendredi 18 novembre. Ce marché, situé plus précisément à côté des Ets Mestdagh, dans le parking de covoiturage, face au boulevard Piron à Haut-Ittre, vous accueille tous les vendredis de 15 à 19h.

Marc Hordies, échevin de l'économie locale.



Les chevilles ouvrières de ce marché : de g. à dr. : M. De Coen, Martin et Hordies, à l'arrière : M^{me} et M. Duhayon

BUDGET COMMUNAL 2011 BONI DÉFINITIF 467.626,15 € !

ÉVOLUTION DU BONI BUDGÉTAIRE DE FIN D'EXERCICE

2006	2007	2008	2009	2010	2011
4.179,85 €	251.649,02 €	89.828,93 €	404.875,54 €	370.506,38 €	467.626,15 €

Par courrier du 3 novembre dernier, le Ministère de finances nous a informés qu'à la suite d'une ré-estimation relative aux recettes en matière d'additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques (IPP), notre Commune bénéficiait d'une recette supplémentaire de 287.509,97 €. Ce qui porte notre boni de fin d'exercice 2011 à la somme non contestable de 467.626,15 €.

Cette recette supplémentaire a été placée, avec l'appui de la majorité au Conseil communal, en réserve affectée

prioritairement au financement des nouvelles mesures en faveur du personnel communal contractuel, en particulier en matière de pension.

Un tel montant nous permet d'aborder avec sérénité la préparation du projet de budget 2012.



Claude Debrulle,
Echevin des finances

ILES DE PAIX EN CAMPAGNE LES 13, 14 ET 15 JANVIER 2012

Iles de Paix célébrera en 2012 son 50^e anniversaire. Cinquante ans de présence et de coopération au Sud de la planète, depuis les premiers pas accomplis par son fondateur, Dominique Pire, Prix Nobel de la Paix 1958. A la mi-janvier, les 40 000 bénévoles de l'association seront donc plus que jamais mobilisés. Ils feront appel à votre générosité en faveur de projets de développement en Afrique et en Amérique du Sud. Les fameux modules seront partout, en Wallonie et à Bruxelles. Cela se passera aussi près de chez vous !

Si j'apprends à pêcher, je mangerai toute ma vie. Le message de cette campagne traduit bien la démarche d'Iles de Paix. L'association compte sur la capacité des gens à améliorer par eux-mêmes leurs conditions de vie. Ses appuis visent précisément à renforcer cette capacité de rebondir, d'aller de l'avant.

Les objectifs de la campagne. L'argent récolté assurera le financement de dix programmes de développement dans des communes du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, de l'Équateur et du Pérou. Plus de 200 000 personnes sont concernées par des actions qui concernent la sécurité alimentaire et les revenus des familles paysannes, l'amélioration des services de base, la bonne gestion des affaires locales.

Iles de Paix compte sur vous pour assurer le succès de cette 42^e campagne et permettre ainsi la poursuite et le développement de ses interventions.

Les sachets de modules (ou de cartes postales) sont vendus à 5 €

Pour en savoir plus ou rejoindre une équipe de bénévoles : www.ilesdepaix.org – info@ilesdepaix.org – 085 23 02 54

Vous pouvez aussi faire un don sur le compte BE97 0000 0000 4949 (BIC : BPOTBEB1), déduction fiscale dès 40 € par an.

A ITTRE, LE SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE EXISTE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

C'est une bien vieille histoire et une bien belle aventure que la naissance de ce service, assez unique à l'époque où il a été créé. C'est sous l'impulsion du PAC (Présence et Action culturelles) et du CLI que les cours de rattrapage scolaire ont vu le jour autour d'une équipe de quelques enseignants recrutés aux 4 coins du Brabant wallon. Après nous être concertés sur la formule à adopter : cours individuels ou collectifs, local privé ou public... nous démarrions un projet qui allait dépasser nos prévisions et venir en aide à des centaines d'enfants.

L'échec scolaire coûte très cher à la collectivité mais, plus encore, il plombe la confiance en soi, blesse profondément l'enfant dans sa fierté et le fragilise irrémédiablement pour l'avenir. C'est pourquoi, je trouve nécessaire de rappeler régulièrement que ce service existe et n'a jamais aussi bien fonctionné.

Aujourd'hui, une équipe complète de professeurs couvre l'ensemble des matières enseignées dans le

secondaire inférieur et supérieur et, bien entendu, l'enseignement primaire. En moyenne, annuellement, une cinquantaine d'enfants sont aidés par nos équipes pédagogiques.

Les cours d'une heure se donnent uniquement de manière individuelle. La participation aux frais de l'étudiant est de 6 euros de l'heure, ceci afin de permettre l'accès des cours à tous (le complément est pris en charge par l'Administration communale). Des cartes prépayées sont en vente au bureau de la coordinatrice de l'accueil extrascolaire, Frédérique Joris (067/ 794338).

Chaque étudiant a droit à l'application de ce tarif à concurrence d'un maximum de 20 heures de cours par année civile. Pour les étudiants du primaire, le nombre d'heures a été limité à 15.

Axel François, votre Bourgmestre

PAUL SOBOL EST REVENU À ITTRE CE 1^{ER} DÉCEMBRE

Les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire de toutes les écoles de la Commune, ainsi que de nombreux seniors, ont eu la chance de rencontrer Paul Sobol, un rescapé des camps qui a accepté de livrer son témoignage. Durant deux heures et dans un silence religieux, Paul Sobol parle en toute simplicité de tout ce qu'il a vu et vécu, ce dont il a été témoin, de la façon dont il s'est évadé, de la manière dont il a essayé de reconstruire sa vie.

Tout en émotion et sans entrer dans les horreurs qu'il a pu vivre, M. Sobol a su faire passer le message de l'espoir aux enfants présents.



Paul SOBOL

Il est né à Paris le 26 juin 1926. Il a immigré à Bruxelles en 1928.

De 1942 au 13 juin 1944, il a vécu clandestinement à Bruxelles.

A cette date, il a été arrêté par la Gestapo suite à une dénonciation. Il a été emmené ainsi que son père, sa mère, sa soeur de 16 ans et son frère de 14 ans à la Gestapo, avenue Louise à Bruxelles, puis transféré à la Caserne Dossin à Malines.

Le 31 juillet 1944, toute la famille a été déportée vers Auschwitz par le XXVI^{ème} convoi. Ce convoi fut le dernier. Il a compté 186 survivants sur 563 partants (dont 47 enfants).

Du 2 août 1944 au 18 janvier 1945, il a été détenu à Auschwitz.

Le 18 janvier 1945, il a fait la Marche de la Mort vers Gross-Rosen-Lager où il est arrivé le 21 janvier 1945.

Deux jours plus tard, il a été transporté en wagon fermé (110 personnes par wagons) vers Dachau où il a d'abord été placé en quarantaine avant de travailler à Mühldorf-Valdlager (camp annexe dans la forêt).

Le 25 avril 1945, le camp a été évacué en wagon vers le camp mère (Dachau).

A cette date, il s'est évadé du train sous un bombardement. Il a été caché par des prisonniers de guerre français.

Le 1^{er} mai 1945, il a été libéré par les Américains et a été rapatrié en Belgique via la France le 19 mai 1945.

Depuis, en mémoire de sa famille détruite par les nazis (seule sa soeur est revenue d'Auschwitz), il a reconstruit une famille. Il a deux enfants et trois petits-enfants.

UNE NOUVELLE DIRECTION À LA TÊTE DE NOS ÉCOLES



Huit candidats ont participé aux deux journées d'examen organisées par l'Administration com-

munale pour pourvoir au poste de directeur ou directrice de l'école communale. Ce fut d'abord un examen écrit, présenté sous une forme totalement anonyme (les candidats avaient reçu un simple numéro d'identification placé dans une enveloppe scellée). Cet examen présentait plusieurs volets : administratif, pédagogique et une analyse de leçon.

L'examen oral (questions tirées au sort) mettait le candidat devant des situations particulières où il devait réagir spontanément.

Le jury était composé de cinq directrices et directeurs en fonction ou retraités. Le bourgmestre assistait en tant qu'observateur en compagnie d'un représentant syndical et de la juriste com-

munale : Madame Spaute (secrétaire communale faisant fonction).

Lundi 28 novembre, le président du jury présentait au collège le candidat qui avait fait la meilleure impression et obtenu les meilleures cotations.

Tout le monde a souligné la parfaite organisation de cet examen, sa complexité, sa volonté d'aborder tous les domaines de la fonction et, surtout, l'exceptionnelle qualité de chaque candidat.

Les résultats et propositions seront présentés officiellement au Conseil communal du 13 décembre.

Axel François,
Échevin de l'instruction publique

EXPRESSION POLITIQUE IC : VŒUX 2012



*A l'aube de cette année 2012,
les Intérêts Communaux vous souhaitent
du fond du cœur une année de bonheur,
de joie, de santé et de sérénité.*

Notre souhait est de continuer à être à votre écoute,
toujours plus proches de vos attentes.

Nous sommes là pour vous, ne l'oubliez pas.

N'hésitez pas à nous contacter.

VOS CONSEILLERS COMMUNAUX

Jean-Paul Cayphas 0474/537315
Hélène de Schoutheete 067/648335
Alain Detry 0474/458903
Thierry Wyns 0496/509307
Suzanne Henry 0495/868121
Ferdinand Jolly 0475/701558
Daniel Vankerkove 0474/535901
Georgette Van Stichel 0477/261768

VOS CONSEILLERS CPAS

Elodie Debels 0477/806669
Donatienne Jossart 067/844678
Marc Vienne 0475/892871

NOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS CONSULTATIFS

AÎNÉS :

Jacqueline Pratola
Daniel Vankerkove

JEUNESSE :

Alain Detry
Frédéric Devroede

MOBILITÉ RÉDUITE :

Robert Vandriessche

SPORTS :

Suzanne Henry
Thierry Wyns

AFFAIRES SOCIALES :

Francine Haus
Georgette Van Stichel
Marc Vienne

MOBILITÉ :

Claire Delalieux
Yvan Michel
Hélène de Schoutheete

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE :

Christine Authom

BUDGET PARTICIPATIF :

Lindsay Gorez
Alain Pirnay

ECONOMIE-EMPLOI :

Nadine Sorel
Ferdinand Jolly
Pascal Henry

CCATM : Jean-Paul Cayphas

ALE : Thierry Wyns
Jean-Paul Van Schepdael



11 NOVEMBRE

DISCOURS DU 11 NOVEMBRE DU BOURGMESTRE

Ce 20^{ème} siècle avait commencé dans l'insouciance. Les fastes de l'exposition universelle de Paris ; madame l'électricité nous faisait comprendre la place qu'elle allait prendre dans notre avenir... C'était le temps des casquettes et des canotiers ; on dansait les premiers tangos dans les guinguettes au bord de l'eau. Jaurès parlait d'une société plus généreuse. Léopold II offrait une colonie à la Belgique. Un architecte génial, Victor Horta nous faisait découvrir « l'Art Nouveau ». Alain Fournier venait d'écrire « Le grand Meaulnes » et il ne savait pas qu'il n'avait plus qu'un an à vivre ; qu'il allait mourir comme des centaines de milliers d'autres dans la boue des tranchées.

Un orage avait éclaté du côté de Sarajevo ; il allait embraser toute l'Europe et provoquer la mort de millions de personnes innocentes qui, pour la plupart, de leur vie, n'avaient jamais ouvert un journal.

Cet orage a jeté dans cette guerre inutile (elles le sont toutes) tous les jeunes européens de 18 à 25 ans. Ils étaient palefreniers, boulangers, col-porteurs, ouvriers d'usine, artisans, commerçants, bourgeois, aristocrates.

Voyageurs sans bagage, ils durent quitter leur famille et revêtir l'uniforme mal coupé et chausser les godillots cloutés.

Sur 8 millions de mobilisés, plus de 2 millions de jeunes hommes ne reverront jamais le clocher de leur village et 4 millions subirent de graves blessures. Plus qu'à leurs médailles, on les reconnaissait dans la rue à leur visage défiguré, à leurs membres coupés. Interminable, pitoyable défilé de gueules-cassées, de manchots, d'estropiés qui allaient continuer d'essayer à vivre normalement. La première guerre mondiale fit 10 millions de morts (principalement des soldats) ; la population de l'actuelle Belgique.

On pensait que l'humanité avait compris l'absurdité et la vanité de la guerre.

A peine 20 ans plus tard, éclatait la deuxième guerre mondiale. On avance, cette fois, le chiffre de 60 millions de morts (principalement des civils) mais on est sans doute loin de la vérité...

Jamais, on n'était allé aussi loin dans le royaume de « l'Absurdie », du nationalisme, du barbarisme du racisme : 6 millions de juifs brûlés dans les fours crématoires.

Et, cette fois, cette fois, on pensait que nous avions compris.

Vous savez comme moi qu'il n'en est rien. Rappelons-nous le Vietnam, le Cambodge, la Yougoslavie, la Tchétchénie, l'Afghanistan, l'Afrique centrale, le 11 septembre, la Lybie, ...

A l'heure où **les hommes politiques européens**, comme Pénélope, font et défont leur ouvrage, dans ces moments d'incertitude lorsque l'édifice bâti par Rober Schuman et Paul-Henri Spaak vacille miné par des problèmes financiers provoqués par un capitalisme sauvage, égoïste et imbécile, il faut rappeler que l'Europe est le seul vrai rempart pour maintenir la paix ; la paix chez nous mais aussi la paix dans le reste du monde.

Il faut le rappeler à notre jeunesse, à nos enfants qui jouent innocemment à la guerre dans la cour de récréation et à nos aînés pour qu'ils accomplissent ce devoir de passeur de mémoire. Comme nous le faisons aujourd'hui et continuerons à le faire demain, chaque 11 novembre.

Axel François, Bourgmestre



NOS ÉLÈVES DE 6^{ÈME} ANNÉE À L'HONNEUR

C'est à Court-Saint-Etienne, dans un vaste bâtiment complètement rénové « Le Parc à Mitraille », qu'à l'initiative de Madame la Gouverneure, s'est tenue la **4^{ème} édition de l'opération : « Guerres d'hier, Engagements d'aujourd'hui ».**

Mardi 20 novembre, nos élèves de 6^{ème} année des réseaux communal et libre ont participé à cette manifestation qui a rassemblé quelque 575 enfants.

Nos garçons et filles se sont illustrés par un joli morceau d'éloquence dans lequel ils ont raconté avec émotion et tendresse les souvenirs de guerre de leurs arrière-grands-parents.

Particulièrement fier de sa petite troupe, notre bourgmestre, accompagné de Madame la Gouverneure et du Commandant militaire de la Province les a chaleureusement félicités.




LES NOUVEAUX CHÈQUES POUVOIR D'ACHAT

Les nouveaux chèques pouvoir d'achat arrivent et les commerces participant à l'action répondent présent !

Voici la liste des commerces ayant répondu à ce jour auprès desquels vous pourrez échanger vos chèques pouvoir d'achat. Cette liste pourra être complétée ultérieurement.

A CASA VOSTRA : Rue du Croiseau 159 à 1460 Ittre

BAPTISTA-CHOCOLATES SA : Chaussée de Nivelles 52 à 1461 Haut-Ittre

BOUCHERIE PASCAL : Rue Basse 32 à 1460 Ittre

BOUCHERIE RENARD : Rue du Centre 16 à 1460 Virginal-Samme

CHOCOLAT CHAMPAGNE : Rue de Virginal 6 à 1460 Ittre

DELITRAITEUR : Rue des digues 6 à 1460 à Ittre

FERME DE BIE : Rue de Haut-Ittre 32 à 1460 Ittre

FILISUR : Rue de Fauquez 32 à 1460 Ittre

HORTICOLE BERNARD BODART : Chaussée de Nivelles 37 à 1461 Haut-Ittre

LA BRASSERIE DU THÉÂTRE : Rue Basse 11 à 1460 Ittre

LA BRIOCHE D'OR : Rue Neuve 14 à 1460 Ittre

L'ATELIER DU RY TERNEL : Rue Basse 50 à 1460 Ittre

LE MANÈGE ECHANTÉ : Rue du Sart 51 à 1460 Ittre

AU P'TIT VESNAU : Rue du Centre 20 à 1460 Virginal-Samme

LE RELAIS DU MARQUIS : Rue de la Planchette 18 à 1460 Ittre

LE ST-MALO : Rue Charles Catala 113 à 1460 Virginal-Samme

LES JARDINS IDÉE-Ô : Chaussée de Nivelles 19B à 1461 Haut-Ittre

LES VERGERS MICOLOMBE : Rue de la Montagne 5 à 1460 Ittre

L'ETABLE D'HÔTES : Rue de Tubize 4B à 1460 Virginal-Samme

LIBRAIRIE RY TERNEL : Rue du Centenaire 1 à 1460 Ittre

LOUIS DELHAIZE : Rue du Croiseau 151 à 1460 Ittre

LUNE ET L'AUTRE : Rue Pezin 2 à 1461 Haut-Ittre

MATÉRIAUX CLAES : Rue Edgard Bierny 3 à 1460 Virginal-Samme

PHYT'ERMA : Rue de Huleu 34 à 1460 Ittre

VAL D'ITTRE : Rue de Virginal 24 à 1460 Ittre

RAPPEL : De nouveaux chèques vous seront envoyés d'ici peu, hormis les ménages n'étant pas en ordre quant aux redevances et taxes toujours dues pour 2010.



EXPRESSION POLITIQUE ECOLO : DISTRIBUTION DE PIEDS DE VIGNE

Notre stock de pieds de vigne (100), distribué ce dimanche 27/11 a été épuisé très rapidement, plus de 60 demandes n'ont pu être satisfaites.

Nous avons promis de tenter de nous procurer ces 60 pieds, hélas, le succès a été pareil partout et nous sommes dans l'impossibilité de les trouver.

Merci à tous d'être venus si nombreux, nous ferons mieux l'année prochaine.

Visitez notre site www.ittre.ecolo.be

Pour la locale, P Perniaux

LA VIOLENCE CHEZ LES AINÉS



La maltraitance des personnes âgées est un ensemble de comportements ou d'attitudes uniques ou répétées concernant celles-ci dans le cadre d'une relation de confiance ou de dépendance et qui peut causer la détresse ou des blessures à ces personnes.

La maltraitance peut être de types physique, moral, financier, sexuel ou plus simplement de la négligence.

QUI PEUT DEVENIR MALTRAITANT

- Les familles
- Les professionnels ou institutions à domicile
- D'autres personnes âgées.

Et probablement à des degrés divers, tous ceux qui ne se posent pas de questions.

En cas de suspicion de maltraitance contacter soit :

- le médecin traitant
- le C.P.A.S. tél. 067 64 71 67
- le 0800 30 330 ou le 071 506 999

La prise en charge de nos aînés, par sa complexité peut parfois susciter des conflits, des comportements inadaptés et regrettables.

Pour éviter ces situations nous encourageons vivement les intéressés à s'accorder un temps de répit... de se faire aider par un proche ou un service compétent, surtout lorsque la personne devient de plus en plus dépendante.

Nos aînés méritent toute notre attention et notre tendresse, aimons-les, veillons à leur bien être et à leur santé. Aidons les à participer en temps que citoyen à la vie qui les entoure.

Pour plus d'information :

- www.respectsenior.be
- www.inforhomeswallonie.be
- www.capam.be
- archives.lesoir.be

Le Conseil consultatif des Affaires sociales et de la Mobilité réduite

VOTRE BOURGMESTRE REÇU EN « GRANDE POMPE »!



En escapade (4 jours en Asturie, dans le nord de l'Espagne) le bourgmestre de votre Commune a été reçu par son collègue espagnol Guillermo Martínez Suárez, maire (Alcalde) de Siero (grosse bourgade de 60000 habitants située à quelque 30 km d'Oviedo).

C'est mitraillé par les photographes qu'Axel François découvrait avec stupéfaction l'accueil qui lui était réservé par les autorités locales. Visites protocolaires, bain de foule en compagnie de l'Alcalde sur le marché local, échange de cadeaux, découverte de la gastronomie locale et, le lendemain : ¼ de page dans les principaux quotidiens. Rien n'a manqué à ce magnifique séjour pendant lequel notre bourgmestre comptait se reposer !!!

« Je tiens à remercier toutes les personnes qui nous ont accueillis et accompagné pendant cette journée :

D. Guillermo Martínez Suárez, Alcalde-Présidente

D^a. Tomasa Tarsila Arce Bernardo, Concejala de Economía, Hacienda y Recursos Humanos.

D^a. María Nachón Álvarez, Concejala de Educación, Cultura, Festejos y Participación Ciudadana.

D. Vicente Presa Arbolea, Concejal de Obras y Medio Rural.

D^a. María Luz Quince Cifuentes, Concejala de Bienestar Social, Sanidad, Deportes e Igualdad.

D. José Manuel Llera Muñío, el Portavoz del Grupo Popular.

D. Benito Díaz Prieto, el Arquitecto Jefe de la Oficina Técnica de Arquitectura.

D. José Luis Díaz Álvarez, el Director del Mercado de Ganados.

D. Ramón Quirós Moro, el Director de la Fundación Municipal de Cultura.

D. Ignacio Arango, Auxiliar de la alcaldía. »

LA CHAPELLE SAINTE-RITA RÉNOVÉE



À l'initiative de la Province du Brabant wallon et de son Service du développement territorial, c'était la 2^{ème} année que notre Commune souscrivait à un appel à projets pour la sauvegarde du petit patrimoine populaire de notre Commune.

Cette année 2011, c'est la Chapelle Sainte-Rita, à l'angle de la rue Mon Plaisir et de la rue Laverland à Virginal, qui a fait l'objet d'une demande de subsides pour sa restauration.

Construite en 1945, par l'architecte Detournay, la chapelle Sainte-Rita, patronne des causes

désespérées, répond à un vœu des virginalois de sortir de la guerre 40-45 avec un minimum de dégâts et de pertes humaines.

Une seule bombe tomba sur Virginal sans causer de morts. Depuis lors et jusqu'à ce jour, cette chapelle votive continue à attirer la ferveur de nombreuses personnes et constitue donc à ce titre un patrimoine vivant (dépôt de cierges, fleurs et remerciements).

Inaugurée lors d'une procession de la statue en pied de Sainte-Rita de l'Église Saint-Pierre de Virginal à la chapelle, elle fut construite dans un pur style années 50 avec notamment un fronton demi-pentagonal.

La décision de la Province a été favorable pour notre Commune : un subside de 2.191,20 € a été accordé pour le nettoyage des briques de la façade le nettoyage et la peinture des murs intérieurs, le démontage et le plafonnage du plafond en asbeste, la réparation de la toiture et des joints des pierres bleues de l'arcade.

Grâce à ce subside et grâce aussi au savoir-faire de l'entreprise de rénovation SPRLU Alain DECHAMPS, ce travail de remise en état est terminé. C'est une bonne nouvelle pour la sauvegarde de notre patrimoine communal.

Claude Debrulle, Echevin du Tourisme

ATELIERS DÉCOUVERTES

Si tu as entre 3 et 7 ans, nous t'invitons à venir chanter et à découvrir le plaisir de la lecture avec papa et maman à la bibliothèque d'Iltre.

Ces ateliers « découvertes » seront animés par Christine Préaux, chanteuse et amatrice de lecture. Ils auront lieu chaque **mercredi de 15h30 à 16h00 dès le 14 décembre 2011** et sont gratuits.

Tu pourras repartir avec un livre dont la location est aussi gratuite.

Ces animations ont lieu sous le patronage de Claude Debrulle, Échevin de la culture.

MOTOCYCLISTES : CECI VOUS CONCERNE !



Depuis le 01 septembre 2011, un nouvel Arrêté royal visant à promouvoir la sécurité et la mobilité des motocyclistes est entré en vigueur (A.R. 11 juin 2011 publié au Moniteur Belge le 20 juin 2011).

L'inspecteur principal Christian BEELEN, chef de la brigade circulation de la zone de police Ouest Brabant wallon, nous explique les principaux changements :

« Antérieurement à cette loi, les motocyclistes étaient autorisés à conduire en T-shirt et en tongs. Ils n'avaient aucune obligation vestimentaire, hormis le port d'un casque. Ce n'est plus le cas ; ils doivent, et ce depuis le 01er septembre de cette année, porter des vêtements de protection sous forme de gants, veste à manches longues, pantalon ou combinaison ainsi que des bottes ou bottillons qui protègent les chevilles.

La « remontée de file », anciennement tolérée, est maintenant réglementée. Les motocyclistes peuvent dorénavant circuler entre les bandes de circulation et les files. Conduire plus vite que les véhicules qui s'arrêtent ou roulent lentement n'est plus considéré comme un dépassement. Ce n'est cependant autorisé que si le motocycliste ne dépasse pas la vitesse de 50 km/h et que la différence de vitesse ne dépasse pas 20 km/h.

Le rangement d'une motocyclette sur un trottoir et en agglomération sur un accotement en saillie est maintenant autorisé pour autant que cela ne gêne pas ou ne rend pas dangereux la circulation des autres usagers et à condition de laisser libre une bande praticable d'au moins 1,50 mètre de largeur. »

Et l'inspecteur - motard Christophe OLIEMANS de préciser :

« L'âge des passagers est dès à présent également réglementé. Les enfants de moins de 3 ans ne

peuvent être transportés sur un cyclomoteur (- de 49cc) ou sur une motocyclette. Pour les enfants âgés de 3 à 8 ans, ils ne peuvent pas, quant à eux, être transportés sur une motocyclette d'une cylindrée de plus de 125 cm³. »

Nous avons demandé à l'agent de police, Michel VLEMINCKX, motard à la brigade circulation de la zone de police, les conseils qu'il donnerait aux conducteurs et passagers de motocyclettes : « En tant que motard, que ce soit dans ma vie privée ou professionnelle, je préconise un bon équipement afin d'être protégé au mieux en cas de chute. En tant qu'usagers faibles, notre intégrité physique est plus que mise en péril lors de nos escapades à 2 roues. Je ne peux donc que conseiller à tous les motocyclistes une bonne protection vestimentaire et de ce fait respecter le nouvel Arrêté en vigueur. »



L'inspecteur principal et sa brigade comptent bien mener des actions en vue de faire respecter cet Arrêté : « La brigade circulation est composée de 4 motards et de 3 agents. Nous sommes tous très sensibles à la sécurité des usagers faibles. Depuis la mise en place de cette nouvelle loi, nous avons mené des actions préventives afin de sensibiliser un maximum de personnes. Nous continuerons dans ce sens mais nous dresserons procès-verbal quand cela s'avérera nécessaire. »

**Muriel DELEN, inspectrice principale
Responsable communication
ZP Ouest Brabant wallon**



COLIS AUX AÎNÉS

Comme chaque année, l'Administration Communale d'Ittre procèdera à la distribution de colis de Noël. Celle-ci aura lieu dans les salles communales :

- ITTRE : le jeudi 15 décembre 2011 de 8h30 à 12h, Salle Planchette.
- HAUT-ITTRE : le jeudi 15 décembre 2011 de 13h30 à 15h, Salle Les Hauts du Ry Ternel.
- VIRGINAL : le vendredi 16 décembre 2011 de 9h à 12h, Salle Polyvalente.



Prochain Conseil Communal

**LE 13 DÉCEMBRE 2011 À 19H, SALLE
DES MARIAGES - GRAND PLACE ITTRE**

NAISSANCES

CABECERÁN CAMPRUBI LÉA : née le 10/25/2011 à Braine-L'Alleud

MINCKE MAËLLE : née le 10/27/2011 à Soignies

DEDEURWAERDER FÉLIX : né le 10/31/2011 à Bruxelles

HUBRECHT MAEL (M) : né le 11/4/2011 à Uccle

DE BOISSIEU HERBRETEAU ORIANE : née le 11/6/2011 à Braine-L'Alleud

HADI LYNA : née le 11/18/2011 à Braine-L'Alleud

DÉCÈS

DEMESMAEKER ELISE : décédée le 10/31/2011 à Braine-L'Alleud

LECLERCQ LIÉ : 10/31/2011 à Tubize

ROBETTE ARLETTE : décédée le 11/3/2011 à Ittre

DRAPS MARCEL : décédé le 11/13/2011 à Tubize

BROEKAERT MARIE : décédée le 11/17/2011 à Anderlecht

KNAPIK JOSEPHUS : décédé le 11/19/2011 Nivelles



> **Marie-Claire Godeau-Bougard,
Officier de l'Etat-civil**

AVIS À LA POPULATION

Suite au décès en 2009 du Docteur Claude Bivort, dont la dépouille vient d'être retrouvée dans la région de Chamonix, un registre de condoléances sera à la disposition du public jusqu'au 15 janvier 2012, au Service de l'Etat-civil d'Ittre. Ce registre sera remis à ses enfants.

Pour rappel, les services sont ouverts :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h ;
- le mercredi de 13h à 16h ;
- le samedi de 9h à 11h.

Espérant répondre ainsi aux nombreuses demandes de nos concitoyens.

**Marie-Claire Godeau-Bougard
Officier de l'Etat-civil**

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : Claude DEBRULLE, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : Angel Antuna

Graphisme et mise en page :
Delphine Delattre d'Inform'Action asbl

Impression : Imprimerie Delferrière